



## **GOUVERNEMENT WALLON**

Intervention de Madame Eliane TILLIEUX  
Ministre de la Santé,  
l'Action sociale et l'Égalité des chances  
dans le cadre des Assises de l'interculturalité.

Le parcours d'intégration citoyen  
Les priorités de la Région wallonne

Complexe ACINAPOLIS

Jambes, le 25 septembre 2009

Mesdames,  
Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse de pouvoir, aujourd'hui, en qualité de Ministre du Gouvernement wallon en charge de l'Action sociale, de la Santé et de l'Egalité des chances, m'adresser à vous, en mes terres namuroises, au cœur et dans la capitale de la Wallonie, terre d'ouverture et d'intégration à la fois par définition, par conséquence historique, mais aussi et surtout par une profonde volonté politique.

Comme vous savez et comme nous le montre l'histoire, au gré des événements, des régimes qui se sont succédé, la Belgique et plus particulièrement la Région wallonne ont toujours été une terre de passage et de migrations entre le nord et le sud de l'Europe.

C'est pour moi une incontestable richesse et une singularité qu'il nous faut souligner, je suis profondément convaincue que nous sommes riches de l'apport de tous ces mouvements de population, de l'importation de toutes ces cultures qui, au fil du temps, ont laissé, comme les sédiments au bord d'un fleuve, leurs expériences, leurs traces, leurs empreintes et ont progressivement construit et façonné notre identité et notre réalité d'aujourd'hui, et ce de manière harmonieuse et plurielle.

La Wallonie s'est ainsi forgée une réputation de terre d'accueil, riche de ses différences et de sa diversité.

Plus près de nous, les immigrations successives, notamment liées au développement économique de l'immédiate après-guerre et qui répondaient à des nécessités démographiques et de main d'œuvre nouvelle, ont non seulement contribué à la

prospérité de la Région wallonne, mais contribuent encore à ancrer une véritable société multiculturelle, ouverte, pluraliste et riche de ses valeurs de solidarité et de cohésion sociale, qui nous est propre et dont nous pouvons être fiers.

Dans ce contexte, on a pu constater au fil du temps et à la mesure des situations vécues, que l'intégration des populations venues d'ailleurs, s'est principalement effectuée à partir du monde du travail avec toutes ses composantes, son organisation, son environnement et les valeurs de solidarité et de protection sociale qu'il véhicule.

Bien sûr, le tableau n'est pas qu'idyllique : l'ouverture des frontières européennes et la libre-circulation des personnes qu'elle implique, la mondialisation de l'économie et de la communication, l'arrivée de nouveaux migrants en quête de sécurité, conjuguées à un autre contexte économique, non seulement plus difficile, mais aussi plus exigeant, éloigne une bonne partie d'entre eux de cet environnement du travail, facilitateur et autrefois si propice à l'intégration et à la connaissance de l'autre.

Le processus d'intégration ou d'insertion doit donc rester actif dans une société dont le caractère multiculturel est devenu irréversible, même s'il doit régulièrement s'adapter aux problèmes émergents et à l'évolution du public cible, et ce, dans une optique constante de « cohésion sociale ».

Dans ce contexte, la notion de « citoyenneté multiculturelle » doit devenir notre objectif.

Ainsi et dans cet esprit, en Région wallonne, la politique d'intégration des personnes issues de l'immigration est régie par le décret du 4 juillet 1996, relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Ce texte adopté en son temps à l'unanimité des partis démocratiques présents au Parlement wallon a été récemment actualisé pour mieux coller aux réalités nouvelles, aux besoins émergents. Il prévoit principalement 3 dispositifs :

1. l'agrément et le subventionnement de centres régionaux d'intégration, structures gérées paritairement par les pouvoirs publics et le monde associatif. Ils sont actuellement au nombre de 7 et se situent dans les sous-régions comptant le nombre le plus important de personnes issues de l'immigration. La mission de seconde ligne de ces plates-formes consiste à encadrer et à impulser les initiatives de terrain, publiques ou privées et visant l'intégration. La réflexion et le travail y est basé sur la participation, la concertation. Je crois profondément à cette essence de la gouvernance d'aujourd'hui et du principe de subsidiarité ; à chaque niveau de pouvoir attribuons les compétences qu'il peut le mieux exercer; ici, le recours aux associations et à une répartition décentralisée correspond parfaitement à cette volonté de prise en compte des particularismes et du grand concept auquel je souscris : think global, go local !

2<sup>ème</sup> dispositif : le subventionnement d'une centaine d'«initiatives locales de développement social » principalement portées par le secteur associatif visant cette intégration.

Troisièmement, la définition par le Gouvernement Wallon, dans sa globalité, des « mesures d'actions positives », en d'autres termes, les étapes d'un parcours d'intégration. Ce sujet et cette approche transversale, intégrée, restent plus que jamais d'actualité et se construisent progressivement en s'appuyant sur des « plans locaux d'intégration » spécifiques, élaborés en concertation et en s'appuyant sur la participation notamment des personnes concernées.

Vous l'aurez compris, cette concertation a mobilisé et mobilise encore tous les partenaires en présence, tant ceux issus du monde associatif que les responsables publics à tous les échelons. Elle constitue en tout cas les conditions idéales pour concrétiser les axes définis dans la déclaration de politique régionale arrêtée par le Gouvernement wallon qui s'est récemment installé.

Ainsi, tout en rappelant que la présence de citoyens étrangers ou d'origine étrangère constitue une source de richesse pour notre société, l'action du Gouvernement s'articulera autour de deux objectifs généraux que sont la promotion du mieux vivre ensemble et la lutte contre les discriminations.

Concrètement, au départ des initiatives existantes, des organismes en place et des partenaires concernés, il mettra en place un véritable parcours d'accueil et d'insertion des primo-arrivants afin de leur fournir le soutien et les informations nécessaires pour mener leur vie dans notre Région en toute autonomie.

Cet objectif supposera un programme transversal combinant l'apprentissage du français, une initiation à la citoyenneté, mais aussi une orientation socioprofessionnelle adéquate, une meilleure formation, voire l'accès à un logement approprié, secteur où les discriminations sont encore trop nombreuses.

Dans cet esprit, une articulation avec les secteurs gérés par la Communauté française comme la culture, l'éducation permanente, l'enseignement, sera indispensable pour une mise en œuvre optimale au niveau local. Il incitera dans ce contexte les communes à développer avec les centres régionaux concernés et leurs partenaires, des plans locaux d'intégration.

Je suis en effet convaincue, qu'on ne fait pas d'intégration ou qu'on ne favorise pas la nécessaire cohésion sociale en

imposant ses vues, seul, isolé, mais en privilégiant au contraire la concertation, en impliquant les personnes concernées, sur une base volontariste et dans le respect des différences.

Dans ce contexte, le travail de la nouvelle Commission wallonne de l'intégration des personnes d'origine étrangère, récemment installée, sera précieux et nous nous en inspirerons régulièrement.

Par ailleurs, la régularisation prochaine de personnes sans papiers, consécutive à la campagne initiée le 15 septembre dernier par le Gouvernement fédéral, nécessitera une mobilisation des acteurs concernés par leur intégration et la mise en œuvre d'actions spécifiques à leur attention.

Dans ce contexte, la tenue des Assises de l'interculturalité constitue une nouvelle opportunité de dialogue, de rencontres, de confrontation des idées et d'échange des bonnes pratiques.

Le modèle de « l'inburgering », parcours de « citoyennisation » développé par la Communauté flamande, mérite ainsi notre attention, d'autant qu'il n'est pas suffisamment connu chez nous, ou peut-être imaginé de manière trop caricaturale.

Dans le même esprit, notre approche, spécifique, qui correspond à notre histoire, à notre sensibilité et à une autre réalité, est tout aussi méconnue dans les autres régions du pays.

Il importe donc de nous rencontrer et d'en débattre, très ouvertement car c'est du choc des idées et des modèles que naît la réponse intelligente et adaptée aux réalités du terrain.

Je remercie donc le CIFOP pour son initiative, qui tombe à point nommé et qui permettra une réflexion importante.

De même que je saisis l'occasion de remercier et de féliciter les acteurs de terrain, les associations, sans lesquelles l'action du pouvoir régional ne pourrait s'ancrer profondément dans les territoires et dans les réalités vécues par les populations.

Comme le disait Mac Luhan à propos du développement des moyens de communication, désormais, le monde est un village.

Et si le monde est un village, je voudrais que le Wallonie soit, plus encore demain qu'aujourd'hui, une véritable ... maison du monde, plurielle, ouverte, à l'écoute du bruissement des peuples et riche de leur diversité.

Vous accueillir en Wallonie, vous accueillir à Namur-capitale, au nom du Gouvernement wallon, c'est donc traduire concrètement l'ouverture et le dialogue, la construction concertée d'une réponse collective appropriée aux besoins de tous.

Je vous souhaite donc de fructueux travaux en ce sens, et vous remercie de votre attention.